

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

CANTON DES VANS

COMMUNE DE LES SALELLES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombres de conseillers qui assistent à la séance : 09

Pouvoirs : 02

L'an deux mille dix-sept, le treize avril, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de LES SALELLES se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par le maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2021-12 du code des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 06 avril 2017

PRESENTS : M Alain FAUCUIT- Mme DESCHANELS Georgette - M BELLECULEE Bernard – M LABALME Frédéric – Mme AGULHON Angélique – M ARAKELIAN Jean-Jacques– Mme CHALVET Béatrice – Mme MOUTET Josette – M REMI Bertrand.

ABSENTS EXCUSES : Mme CARDONE Florence – Mme LEMAY Corinne

POUVOIRS : Mme CARDONE Florence à

SECRETAIRE DE SCEANCE : Mme DESCHANELS Georgette

Monsieur le Maire remercie Monsieur Lilian CHABAS, comptable de la trésorerie public de la commune, de sa présence .

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter le vote du budget de l'assainissement et le du vote du budget du CCAS à l'ordre du jour.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté , émet un avis favorable à l'ordre du jour complété comme ci-dessus mentionné.

ORDRE DU JOUR

- 1- Vote du budget de l'assainissement 2017
- 2- Vote du budget du CCAS 2017
- 3-Délibération pour la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées.
- 4-Délibération pour le Taux d'imposition des taxes.

5- Vote du budget de la commune 2017

6- Informations diverses

1. VOTE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2017

Madame Géraldine PLATON, secrétaire, expose les propositions budgétaires et rappelle que ce budget est voté par chapitre :

De plus, en accord avec Monsieur CHABAS, il est rappelé que les écritures comptables concernant les amortissements seront prévues dans le cadre d'une prochaine décision modificatives.

Dépenses de fonctionnement	
	Proposé 2017
011 charges à caractère général	4.577,21
66 charges financières	431,16
67 Titres annulés	500
TOTAL DEPENSES REELLES	5.508,37
042 transfert entre sections	13756,63
023 VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	1000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	20.265,00
Recettes de fonctionnement	
	Proposé 2017
70 Produits des services du dom, ventes	3.846,79
TOTAL RECETTES REELLES	3.846,79
042 transfert entre sections	12.900,00
002 excédent reporté	3.518,21
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20.265,00

Les dépenses et les recettes de la section fonctionnement sont équilibrées pour 20.265 euros.

Dépenses d'investissement	
	Proposé 2017
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	12.900
13 Raccordement assainissement	3.602
16 Emprunts	2.000
21 TRAVAUX ASSAINISSEMENT	3.807,00
TOTAL DEPENSES REELLES	22.309,00
Recettes d'investissement	
	Proposé 2017
021	1.000,00
040	13.756,63
001	7.552,37
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22.309,00

Les dépenses et les recettes de la section investissement sont équilibrées pour 22.309 euros.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés le budget de 2017 tels que résumé ci-dessus.

2. VOTE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2017

Dépenses de fonctionnement	
	Proposé 2017
011 charges à caractère général	4.110
65 autres charges de gestion courantes	6.492,78
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	10.602,78
Recettes de fonctionnement	
	Proposé 2017
70 Produits des services du dom, ventes	400,00
74 Dotations et participations	2.000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2.400,00
RESULTAT REPORTE	8.202,78
TOTAL RECETTES CUMULEES	10.602,78

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés le budget de 2017 tels que résumé ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la subvention de la commune a été ramenée à 2000 euros compte tenu du résultat excédentaire reporté et précise que le CCAS sera inclus dans le budget communal. Sa dissolution sera donc envisagée pour 2018, en accord avec Monsieur CHABAS.

3. DELIBERATION POUR LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES.

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction M14 rend obligatoire l'amortissement des subventions d'équipement versées pour toutes les communes.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées, en application des préconisations réglementaires, pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à l'exception des frais d'étude non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans pour les communes de plus de 3.500 habitants.

Pour les subventions d'équipement versées, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durée Amortissement
Subventions d'équipements versées d'un montant inférieur à 500,00€	1 an
Subventions d'équipements versées d'un montant inférieur à 3000,00€	5 ans
Subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers, matériel ou étude	5 ans
Subventions d'équipements versées pour le financement de biens immobiliers ou infrastructures	30 ans
Subventions d'équipements versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	40 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus et le charge d'en informer Monsieur le Comptable du trésor public de la commune.

4. DELIBERATION POUR LE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition applicable pour 2017 à chacune des taxes locales directes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux suivants (pas d'augmentation par rapport à 2016) :

- ↳ Taxe Habitation. : 17,80 %,
- ↳ Taxe Foncière Bâti.: 18,86 %,
- ↳ Taxe Foncière non bâti : 47,48 %.

Le produit attendu sera de 171.440 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Accepte la proposition du Maire.

5. VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2017

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Géraldine PLATON, secrétaire, expose les propositions budgétaires telles que prévues et validées par le comptable public de la commune :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2017	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2017
011 - Charges à caractère général	107 841,34	013 - Atténuations de charges	6 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	70 000,00	70 - Produits des services, ventes diverses	5 234
014 - Atténuations de produits	42 834,00	73 - Impôts et taxes	310 629,43
65 - Autres charges de gestion courante	48 965,00	74 - Dotations, subventions et participations	52 346,00
66 - Charges financières	14 387,00	75 - Autres produits de gestion courante	8 000,00
67 - Charges exceptionnelles	600	76 - Produits financiers	10,00
TOTAL OPERATIONS REELLES	284 627,34	77 - Produits exceptionnels	3 000,00
023-Virement à l'investissement	168 194,05	TOTAL OPERATIONS REELLES	385 219,43
042-Opérations d'ordre entre sections	8 939,78	042-Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL GENERAL	177 133,83	002- Résultat de fonctionnement reporté	76 541,74
TOTAL DEPENSES	461 761,17	TOTAL RECETTES	461 761.17

RECETTES INVESTISSEMENT		BUDGET 2017
Chapitre 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	168 194,05
Chapitre 040	OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	8 939,78 €
Chapitre 10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	216 568,18 €
Chapitre 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.ECLAIRAGE PUBLIQUE	6 553,00 €
Chapitre 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	34 047,55 €
Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	2 115,86 €
TOTAL	INVESTISSEMENT DEPENSES	436 418,42 €

DEPENSES INVESTISSEMENT		BUDGET 2017
Chapitre 001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	193 950,37
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 355,00
Chapitre 16	Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 939,78
Chapitre 204	Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	41 029,56
Chapitre 20	Chapitre 20 IMMOBILISATIONS INCORP.	34 000,00
	78 ELABORATION PLU	9 000,00
	80 BATIMENT LE SULLY	25 000,00
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPO.	143 227,85
	12 COLOMBARIUM	
	25 ACQUISITION DE TERRAIN	
	28 BATIMENTS	9 000
	29 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	
	30 ACQUISITIONS DE MATERIEL	7 000,00
	38 VOIRIE	65 000,00
	46 AMENAGEMENT MAIRIE	13 500,00
	51 ENFOUISSEMENT DES LIGNES TELEP ET EDF ADRESSAGE	15 727,85
	81 NUMEROTATION GEOLOCALISATION	6 000,00
	82 ACCESSIBILITE ERP	1 800,00
	83 TRAVAUX URGENTS DE VOIRIE	25 000,00
Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	2 115,86
	INVESTISSEMENT DEPENSES	436 418,42

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget de 2017 tels que résumé ci-dessus sachant que le fonctionnement est voté au chapitre et l'investissement est voté par opération.

Les restes à réaliser, votés dans le cadre du compte administratif 2016, seront repris dans une décision modificatives n°1 de 2017 afin de pouvoir transférer les crédits informatiquement.

6- INFORMATIONS DIVERSES

1- TARIFS MUNICIPAUX :

Alain FAUCUIT informe que Jean-Jacques ARAKELIAN a travaillé sur une refonte du règlement et des tarifs de la salle des fêtes de la commune et que ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.

Monsieur Le Maire précise également qu'une révision de tous les tarifs municipaux sera envisagée ultérieurement.

2- TRAVAUX EN REGIE :

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux effectués par les employés municipaux et les dépenses afférentes peuvent être récupérées dans le cadre du FCTVA. Les écritures comptables seront prévues lors d'une prochaine décision modificative après avoir dûment établi un tableau récapitulatif des heures effectuées et les dépenses liées aux chantiers concernés.

3- REUNION DE CAUE :

La date de la prochaine réunion sera communiquée prochainement à tous les élus.

4- SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS :

Un courrier sera adressé à toutes les associations bénéficiaires d'une subvention de la commune afin de solliciter les documents nécessaires et légaux.

5- Budget du SISPEC :

Pour information, le vote du budget du SISPEC aura lieu le 20 avril 2017 et Monsieur le Maire , président du SISPEC invite les membres intéressés à assister à la séance.

M. le Maire interroge l'Assemblée sur d'éventuelles autres questions diverses. Aucune n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

M.le Maire remercie chaleureusement Monsieur CHABAS et les secrétaires, Mesdames PLATON et LAURENT, pour le travail effectué sur ce budget.

**La secrétaire de séance,
Mme DESCHANELS Georgette**